

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE MARDI 6 SEPTEMBRE 2011, À 18H30, AUX SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE, 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 18h30 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel, Eve Sapina et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Gérard Boutin et Jean-Marc Fortin formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Richard Ruest.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

Constatation de la régularité de l'avis de convocation

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil le 2 septembre 2011, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la loi.

Julie Waite, Greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire suppléant, Richard Ruest, déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

RÉSOLUTION 2011-09-256

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance ci-après reproduit :

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
 - 4.1 Avis de la vacance du siège de maire de la Ville d'Otterburn Park
 - 4.2 Autorisation de signature – Monsieur le maire suppléant Richard Ruest
 - 4.3 Travaux de réalisation de l'aménagement paysager du parc de la Pointe-Valaine – Adjudication du contrat – Dansard inc.
5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397.

AVIS

AVIS DE LA VACANCE DU SIÈGE DE MAIRE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière donne avis au conseil municipal de la vacance du siège de maire de la Ville d'Otterburn Park, monsieur le maire Michel Martin lui ayant remis, le 30 août 2011, un écrit faisant part de sa décision de démissionner de son poste.

Le 2 septembre 2011 étant mentionnée dans la lettre de monsieur Martin comme étant la date effective de son départ, la vacance a été constatée en date du 2 septembre 2011.

Suivant l'article 335 de la susdite loi, la vacance qui est constatée plus de 12 mois avant le 1^{er} novembre 2013, jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, doit être comblée par une élection partielle.

En vertu de l'article 339 de cette loi, la présidente d'élection doit, dans les 30 jours de l'avis de la vacance, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis.

RÉSOLUTION 2011-09-257

AUTORISATION DE SIGNATURE – MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT RICHARD RUEST

CONSIDÉRANT que Monsieur Richard Ruest est le maire suppléant de la Ville d'Otterburn Park;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE Monsieur Richard Ruest soit autorisé à signer tous les chèques et autres effets bancaires de la Ville d'Otterburn Park à compter du 2 septembre 2011.

RÉSOLUTION 2011-09-258

TRAVAUX DE RÉALISATION DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU PARC DE LA POINTE-VALAINE – ADJUDICATION DU CONTRAT – DANSARD INC.

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été lancé conformément à la loi pour procéder à l'aménagement paysager du parc de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>PRIX SOUMIS</u>
• Dansard inc.	76 165,20 \$/ taxes inc.
• Paysagiste Rive-Sud ltée	82 468,17 \$/ taxes inc.
• Aménagement Côté Jardin	84 691,40 \$/ taxes inc.

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 18 août 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville d'Otterburn Park adjuge le contrat à l'entreprise Dansard inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 76 165,20 \$, taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le règlement d'emprunt E-436.

**RÉSOLUTION
2011-09-259**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la présente séance soit et est levée à 18h37.

Richard Ruest
Maire suppléant

Julie Waite
Greffière